

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



Les informations contenues dans cette fiche signalétique sont exigées en vertu de Règlement sur les produits dangereux 2023.

Date d'édition/Date de révision 4 Août 2026

Version 1.05

## Rubrique 1. Identification

Nom du produit : 95-339 DURETHANE DTM CURE

Code du produit : 00338133

Autres moyens d'identification : Non disponible.

Type de produit : Liquide.

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Utilisation du produit : Applications professionnelles, Utilisé par pulvérisation.

Utilisation de la substance/ du mélange : Revêtement.

Utilisations non recommandées : Non applicable.

Fournisseur : CANADIAN INDUSTRIES  
INDUSTRIES CANADIENNES  
1550, rue Ampère, bureau 500  
Boucherville (Québec) J4B 7L4  
Canada

The Pittsburgh Paints Co.  
500 Cranberry Woods Drive,  
Cranberry Township, PA 16066

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence : 1-833-477-1553 (U.S. and Canada)  
SETIQ Interior de la República: 800-00-214-00 (México)

Renseignements Techniques : 1-800-441-9695 (U.S. and México)  
1-800-387-2253 (Canada)

## Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 4  
SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1A  
SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1A  
TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE  
(Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

Éléments d'étiquetage SGH

|                 |                           |                            |              |
|-----------------|---------------------------|----------------------------|--------------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition 4 Août 2026 | Version 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                            |              |

## Section 2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Peut provoquer une allergie cutanée.  
Nocif par inhalation.  
Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.  
Peut irriter les voies respiratoires.

### Conseils de prudence

- Prévention** : Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection respiratoire. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
- Intervention** : EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- Stockage** : Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Élimination** : Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales.
- Éléments d'une étiquette complémentaire** : Produit sensible à l'humidité. Tout contact de la peau avec l'isocyanate monomère peut entraîner une réaction pulmonaire allergique. D'après les propriétés des composants isocyanate et compte tenu des données toxicologiques relatives aux préparations de ce type, cette préparation peut causer une irritation aiguë et/ou une sensibilisation de l'appareil respiratoire conduisant à un état asthmatique, des difficultés respiratoires et une sensation d'oppression à la poitrine. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la LEP. Une exposition répétée peut causer des troubles respiratoires permanents. Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Émet des fumées toxiques lorsque chauffé.
- Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification** : Aucun connu.

|                 |                           |                |             |         |      |
|-----------------|---------------------------|----------------|-------------|---------|------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition | 4 Août 2026 | Version | 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                |             |         |      |

### Section 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance/préparation** : Mélange  
**Nom du produit** : 95-339 DURETHANE DTM CURE  
**Autres moyens d'identification** : Non disponible.

#### Numéro CAS / autres identificateurs uniques

| Nom des ingrédients                           | Synonymes                                                                                                                                                                             | % (p/p)     | Numéro CAS |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|------------|
| diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du | Diisocyanate d'hexane-1,6-diyle homopolymérisé                                                                                                                                        | ≥80 - ≤100* | 28182-81-2 |
| Diisocyanate d'hexaméthylène                  | Diisocyanate-1,6 d'hexane normal; diisocyanate d'hexaméthylène; Diisocyanate d'héxaméthylène; HDI; Diisocyanate d'héxaméthylène; diisocyanate d'hexaméthylène; 1,6-diisocyanatohexane | ≥0.1 - 1*   | 822-06-0   |

Les plages de concentration indiquées ci-dessus pour les ingrédients dangereux sont des plages prescrites. Les concentrations réelles ou les plages de concentration réelles sont retenues en tant que secret industriel.

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

**Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.**

### Section 4. Premiers soins

En cas d'ingestion, d'irritation, de toute forme de surexposition ou de symptômes de surexposition survenant pendant l'utilisation du produit ou persistant après son emploi, communiquer immédiatement avec un CENTRE ANTIPOISON, une SALLE D'URGENCE ou un MÉDECIN; veiller à ce que la fiche signalétique du produit soit accessible.

#### Description des premiers soins nécessaires

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Inhalation** : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure.

|                 |                           |                            |              |
|-----------------|---------------------------|----------------------------|--------------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition 4 Août 2026 | Version 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                            |              |

## Section 4. Premiers soins

- Contact avec la peau** : Laver abondamment à l'eau et au savon. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition ultérieure. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

#### Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Inhalation** : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- Contact avec la peau** : Peut provoquer une allergie cutanée.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Aucune donnée spécifique.
- Inhalation** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation des voies respiratoires  
toux  
respiration sifflante et difficultés respiratoires  
asthme
- Contact avec la peau** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:  
irritation  
rougeur
- Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements particuliers** : Pas de traitement particulier.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

|                 |                           |                            |              |
|-----------------|---------------------------|----------------------------|--------------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition 4 Août 2026 | Version 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                            |              |

## Section 4. Premiers soins

Voir Information toxicologique (section 11)

## Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Moyens d'extinction

**Agents extincteurs appropriés** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

**Agents extincteurs inappropriés** : Aucun connu.

**Dangers spécifiques du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

**Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:  
oxydes de carbone  
oxydes d'azote  
Cyanate et Isocyanate.  
cyanure d'hydrogène

**Mesures spéciales de protection pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

**Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

**Pour le personnel non affecté aux urgences** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

**Intervenants en cas d'urgence** : Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

**Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

|                 |                           |                            |              |
|-----------------|---------------------------|----------------------------|--------------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition 4 Août 2026 | Version 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                            |              |

## Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.
- Dispositions particulières** : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Placer dans un récipient approprié. Il est recommandé de nettoyer la zone contaminée immédiatement à l'aide d'un décontaminant adapté. Par exemple, on pourra utiliser un décontaminant (inflammable) constitué de ce qui suit (en volume) : eau (45 parts), éthanol ou alcool isopropylique (50 parts) et solution ammoniacale concentrée (d : 0,880) (5 parts). Exemple de solution non inflammable : carbonate de sodium (5 parts) et eau (95 parts). Ajouter le même décontaminant aux résidus et laisser reposer plusieurs jours dans un récipient non fermé hermétiquement jusqu'à ne plus observer de réaction. Une fois ce stade atteint, fermer le récipient et l'éliminer conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

## Section 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Les personnes ayant des antécédents de sensibilisation cutanée, d'asthme, des allergies ou une maladie respiratoire chronique ou récidivante, ne doivent pas intervenir dans les processus utilisant ce produit. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas ingérer. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les contenants (ou récipients) vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce contenant (ou récipient).

|                 |                           |                            |              |
|-----------------|---------------------------|----------------------------|--------------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition 4 Août 2026 | Version 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                            |              |

## Section 7. Manutention et stockage

- Précautions particulières** : Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Si ce produit fait partie d'un système à plusieurs constituants, lisez la fiche de données de sécurité (s) pour l'autre ou les composants avant mélange; le mélange peut présenter les dangers associés à chacun de ses parties.
- Conseils sur l'hygiène générale au travail** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.
- Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités** : Stocker entre les températures suivantes: 0 à 35°C (32 à 95°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Les précautions nécessaires doivent être prises pour minimiser le contact avec l'eau ou l'humidité atmosphérique. En effet, du CO<sub>2</sub> pourrait se former et générer une pression dans les récipients fermés.

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients                           | Limites d'exposition                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-----------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du | <b>CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)</b><br><b>[Oligomères d'isocyanate]</b> Sensibilisant.<br><b>CA Alberta Provincial (Canada, 3/2023)</b><br>OEL 8 heures: 0.005 ppm.<br>OEL 8 heures: 0.03 mg/m³.<br><b>CA British Columbia Provincial (Canada, 3/2025)</b> Sensibilisant par inhalation.<br>TWA 8 heures: 0.005 ppm.<br>C: 0.01 ppm.<br><b>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019)</b><br><b>[Isocyanates, composés organiques]</b><br>Ceiling Limit: 0.02 ppm.<br>TWA 8 heures: 0.005 ppm.<br><b>CA Québec Provincial (Canada, 2/2024)</b><br>Sensibilisant.<br>VEMP 8 heures: 0.005 ppm.<br>VEMP 8 heures: 0.034 mg/m³.<br><b>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 4/2021)</b> |
| Diisocyanate d'hexaméthylène                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                 |                           |                            |              |
|-----------------|---------------------------|----------------------------|--------------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition 4 Août 2026 | Version 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                            |              |

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

STEL 15 minutes: 0.015 ppm.  
TWA 8 heures: 0.005 ppm.

### Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

**Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.**

- |                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>               | : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.                                                                                       |
| <b>Contrôle de l'action des agents d'environnement</b> | : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables. |

### Mesures de protection individuelle

- |                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|--------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Mesures d'hygiène</b>             | : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.                                                                                                                                         |
| <b>Protection oculaire/faciale</b>   | : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux.                                                                                                                                                                                                                        |
| <b>Protection de la peau</b>         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>Protection des mains</b>          | : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. |
| <b>Protection du corps</b>           | : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| <b>Autre protection pour la peau</b> | : Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

|                        |                                  |                                   |                     |
|------------------------|----------------------------------|-----------------------------------|---------------------|
| <b>Code du produit</b> | <b>00338133</b>                  | <b>Date d'édition</b> 4 Août 2026 | <b>Version</b> 1.05 |
| <b>Nom du produit</b>  | <b>95-339 DURETHANE DTM CURE</b> |                                   |                     |

## Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- Protection respiratoire** : En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.
- Restrictions d'utilisation** : Les personnes ayant des antécédents d'asthme, d'allergies ou de maladie respiratoire chronique ou récurrente ne doivent pas intervenir dans les procédés utilisant ce produit.

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

### Apparence

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Caractéristique.
- Seuil olfactif** : Non disponible.
- pH** : Non applicable.
- Point de fusion et point de congélation** : Non disponible.
- Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage d'ébullition** : >37.78°C (>100°F)
- Point d'éclair** : Vase clos: 166.11°C (331°F)
- Taux d'évaporation** : Non disponible.
- Inflammabilité** : Non disponible.
- Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité** : Non disponible.
- Tension de vapeur** :

| Nom des ingrédients                           | Pression de vapeur à 20 °C |           |         | Pression de vapeur à 50 °C |     |         |
|-----------------------------------------------|----------------------------|-----------|---------|----------------------------|-----|---------|
|                                               | mm Hg                      | kPa       | Méthode | mm Hg                      | kPa | Méthode |
| diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du | 0.000018                   | 0.0000024 | EU A.4  |                            |     |         |

- Densité de vapeur relative** : Non disponible.
- Densité relative** : 1.17
- Densité ( lb / gal )** : 9.76
- % Solide. (p/p)** : 100
- Solubilité(s)** :

| Médias       | Résultat    |
|--------------|-------------|
| l'eau froide | Non soluble |

- Miscible avec l'eau** : Non.
- Coefficient de partage n-octanol/eau** : Non applicable.

|                 |                           |                            |              |
|-----------------|---------------------------|----------------------------|--------------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition 4 Août 2026 | Version 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                            |              |

## Section 9. Propriétés physiques et chimiques

|                                 |                                                                                                                                                                            |
|---------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Température d'auto-inflammation | : Non disponible.                                                                                                                                                          |
| Température de décomposition    | : Non disponible.                                                                                                                                                          |
| Viscosité                       | : Dynamique (température ambiante): Non disponible.<br>Cinématique (température ambiante): Non disponible.<br>Cinématique (40°C (104°F)): >21 mm <sup>2</sup> /s (>21 cSt) |

### Caractéristiques des particules

|                               |                   |
|-------------------------------|-------------------|
| Taille médiane des particules | : Non applicable. |
|-------------------------------|-------------------|

## Section 10. Stabilité et réactivité

|                                     |                                                                                                                                                                                     |
|-------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Réactivité                          | : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.                                                                                   |
| Stabilité chimique                  | : Le produit est stable.                                                                                                                                                            |
| Risque de réactions dangereuses     | : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.                                                                              |
| Conditions à éviter                 | : Aucune donnée spécifique.                                                                                                                                                         |
| Matériaux incompatibles             | : Aucune donnée spécifique.                                                                                                                                                         |
| Produits de décomposition dangereux | : Tout dépendant des conditions, les produits de décomposition peuvent inclure les matières suivantes : Cyanate et Isocyanate. oxydes de carbone oxydes d'azote cyanure d'hydrogène |

## Section 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

##### Nom du produit ou de l'ingrédient

diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du

Diisocyanate d'hexaméthylène

##### Résultat

**Rat - Femelle - Orale - DL50**

>2500 mg/kg

**Lapin - Cutané - DL50**

>2000 mg/kg

**Rat - Orale - DL50**

0.71 g/kg

**Lapin - Cutané - DL50**

0.57 g/kg

**Rat - Inhalation - CL50 Vapeur**

151 mg/m<sup>3</sup> [4 heures]

**Rat - Inhalation - CL50 Poussière et buées**

124 mg/m<sup>3</sup> [4 heures]

|                 |                           |                |             |         |      |
|-----------------|---------------------------|----------------|-------------|---------|------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition | 4 Août 2026 | Version | 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                |             |         |      |

## Section 11. Données toxicologiques

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

### Lésions oculaires graves/ irritation oculaire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

### Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

### Peau

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

### Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

### Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] : Non disponible.

## Section 11. Données toxicologiques

### Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

| Nom du produit ou de l'ingrédient             | Résultat                                                                                                     |
|-----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du | TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |
| Diisocyanate d'hexaméthylène                  | TOXICITÉ POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3 |

### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Non disponible.

### Effets aigus potentiels sur la santé

|                              |                                                                                                                                                                     |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                                                                   |
| <b>Inhalation</b>            | : Nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Peut provoquer une allergie cutanée.                                                                                                                              |
| <b>Ingestion</b>             | : Aucun effet important ou danger critique connu.                                                                                                                   |

### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

|                              |                                                                                                                                                                                       |
|------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Contact avec les yeux</b> | : Aucune donnée spécifique.                                                                                                                                                           |
| <b>Inhalation</b>            | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>irritation des voies respiratoires<br>toux<br>respiration sifflante et difficultés respiratoires<br>asthme |
| <b>Contact avec la peau</b>  | : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:<br>irritation<br>rougeur                                                                                      |
| <b>Ingestion</b>             | : Aucune donnée spécifique.                                                                                                                                                           |

### Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

|                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Conclusion/Résumé</b> | : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Tout contact de la peau avec l'isocyanate monomère peut entraîner une réaction pulmonaire allergique. D'après les propriétés des composants isocyanate et compte tenu des données toxicologiques relatives aux préparations de ce type, cette préparation peut causer une irritation aiguë et/ou une sensibilisation de l'appareil respiratoire conduisant à un état asthmatique, des difficultés respiratoires et une sensation d'oppression à la poitrine. Une exposition répétée peut causer des troubles |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Section 11. Données toxicologiques

respiratoires permanents. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles. L'ingestion peut causer des nausées, la diarrhée et des vomissements. Ceci tient compte des effets différés et immédiats, lorsque connus, ainsi que des effets chroniques des composants lors d'une exposition de courte durée et de longue durée par voie orale, pulmonaire et cutanée et par contact avec les yeux.

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles

: Non disponible.

Effets différés possibles

: Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles

: Non disponible.

Effets différés possibles

: Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit]

: Non disponible.

Généralités

: Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicité pour la reproduction

: Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiguë

| Nom du produit ou de l'ingrédient             | Orale (mg/kg) | Cutané (mg/kg) | Inhalation (gaz) (ppm) | Inhalation (vapeurs) (mg/l) | Inhalation (poussières et brouillards) (mg/l) |
|-----------------------------------------------|---------------|----------------|------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------|
| 95-339 DURETHANE DTM CURE                     | 2503.5        | 2503.5         | N/A                    | 11.0                        | 1.5                                           |
| diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du | 2500          | 2500           | N/A                    | 11                          | 1.5                                           |
| Diisocyanate d'hexaméthylène                  | 710           | 570            | N/A                    | 0.151                       | 0.124                                         |

|                 |                           |                |             |         |      |
|-----------------|---------------------------|----------------|-------------|---------|------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition | 4 Août 2026 | Version | 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                |             |         |      |

## Section 12. Données écologiques

### Toxicité

#### Nom du produit ou de l'ingrédient

diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du

#### Résultat

##### Aiguë - CL50

Poisson - *Danio rerio* (zebra fish)  
>100 mg/l [96 heures]

##### Aiguë - CE50

Daphnie - *daphnia magna*  
>100 mg/l [48 heures]

##### Aiguë - CE50

Algues - *scenedesmus subspicatus*  
>1000 mg/l [72 heures]

**Conclusion/Résumé[Produit]** : Non disponible.

### Persistance et dégradation

Non disponible.

**Conclusion/Résumé[Produit]** : Non disponible.

| Nom du produit ou de l'ingrédient             | Demi-vie aquatique | Photolyse | Biodégradabilité |
|-----------------------------------------------|--------------------|-----------|------------------|
| diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du | -                  | -         | Non facilement   |

### Potentiel de bioaccumulation

| Nom du produit ou de l'ingrédient             | LogKoe | FBC | Potentiel |
|-----------------------------------------------|--------|-----|-----------|
| diisocyanate d'hexaméthylène, prépolymères du | 5.54   | 3.2 | Faible    |
| Diisocyanate d'hexaméthylène                  | 0.02   | -   | Faible    |

### Mobilité dans le sol

**Coefficient de répartition sol/eau** : Non disponible.

### Autres effets nocifs

Aucun effet important ou danger critique connu.

|                 |                           |                |             |         |      |
|-----------------|---------------------------|----------------|-------------|---------|------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition | 4 Août 2026 | Version | 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                |             |         |      |

## Section 13. Données sur l'élimination

**Méthodes d'élimination** : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

## Section 14. Informations relatives au transport

|                                              | DOT             | TDG             | IMDG            | IATA            |
|----------------------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Numéro ONU                                   | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated.  | Not regulated.  |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | -               | -               | -               | -               |
| Classe(s)                                    | -               | -               | -               | -               |
| Groupe d'emballage                           | -               | -               | -               | -               |
| Dangers environnementaux                     | Non.            | Non.            | No.             | No.             |
| Substances polluantes en milieu marin        | Non applicable. | Non applicable. | Not applicable. | Non applicable. |

### Autres informations

**DOT** : Non identifié.  
**TDG** : Non identifié.  
**IMDG** : None identified.  
**IATA** : Non identifié.

**Protections spéciales pour l'utilisateur** : **Transport dans les locaux de l'utilisateur** : toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

**Transport en vrac aux termes des instruments IMO** : Non applicable.

|                 |                           |                |             |         |      |
|-----------------|---------------------------|----------------|-------------|---------|------|
| Code du produit | 00338133                  | Date d'édition | 4 Août 2026 | Version | 1.05 |
| Nom du produit  | 95-339 DURETHANE DTM CURE |                |             |         |      |

## Section 15. Informations sur la réglementation

### Liste d'inventaire

|                               |                                                                                                                                           |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Australie                     | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                         |
| Canada                        | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                         |
| Chine                         | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                         |
| Union économique eurasiatique | : <b>Inventaire de la Fédération russe</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                              |
| Japon                         | : <b>Inventaire du Japon (CSCL)</b> : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.<br><b>Inventaire japonais (ISHL)</b> : Indéterminé. |
| Nouvelle-Zélande              | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                         |
| Philippines                   | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                         |
| République de Corée           | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                         |
| Taïwan                        | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                         |
| Thaïlande                     | : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.                                                                                         |
| Turquie                       | : Indéterminé.                                                                                                                            |
| États-Unis                    | : Tous les composants sont actifs ou exemptés.                                                                                            |
| Viêt-Nam                      | : Indéterminé.                                                                                                                            |

## Section 16. Autres informations

**Veillez vous référer à la section 2 de ce document pour les classifications de danger du SGH. C'est au client qu'il revient de déterminer le code EPI de cette matière.**

**Date d'édition/Date de révision** 4 Août 2026

**Organisation ayant préparé la FDS** : EHS

**Légende des abréviations** :

- ETA = Estimation de la toxicité aiguë
- FBC = Facteur de bioconcentration
- SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA = Association international du transport aérien
- CVI = conteneurs en vrac intermédiaires
- code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses
- LogK<sub>ow</sub> = coefficient de partage octanol/eau
- MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)
- N/A = Non disponible
- SGG = Groupe de séparation
- NU = Nations Unies

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

### Déni de responsabilité

*Les informations qui se trouvent dans cette fiche sont fondées sur l'état actuel des informations scientifiques et techniques. L'objet de ces informations est d'attirer l'attention sur l'aspect hygiène et sécurité en ce qui concerne les produits fournis par nous, et de suggérer des mesures de précaution pour l'emmagasiner et l'utilisation des produits. Aucune justification ni garantie n'est donnée en ce qui concerne les propriétés des produits. Notre responsabilité ne pourra être recherchée en cas de non observation des mesures de précaution décrites dans cette fiche technique ou d'utilisation inhabituelle des produits.*